

Récupération : le débat de la honte

écrit par Diogene le paien | 27 octobre 2022



Christelle Gervaise Henry

5 septembre · 🌐



Bonjour.

Je me permets ici de commenter, pour la première fois depuis le meurtre d'Alban, un article paru dans la presse et plus précisément dans le magazine Marianne, hier.

J'ai été avertie seulement jeudi soir du placement en UMD du mis en cause (il reste cependant à l'heure actuelle placé sous le régime de la détention et cela est important).

Je suis blessée, je l'avoue, de ne pas avoir été avertie plus tôt puisque son placement semble dater de début août. Je suis partie civile mais je suis surtout l'épouse d'Alban et la mère de ses trois enfants.

Par ailleurs, il est régulièrement précisé que je refuse la médiatisation de l'affaire, cela est faux. Je demande simplement que soit protégée l'image de mon époux afin de protéger nos 3 enfants déjà fortement ébranlés par ce drame. Les faits doivent quant à eux être relatés avec honnêteté.

Il est également souvent dit, comme ici, que je suis respectueuse de la hiérarchie. Cela est vrai. Mais je reste d'une extrême vigilance, avec l'aide de mes avocats Maître Pezet et Maître Pourrière, et m'assurerai de toutes mes forces que l'enquête permette de faire apparaître toute la vérité sur cette agression mortelle : tant sur les circonstances que sur le mobile.

Je vous remercie.

Christelle GERVAISE

PS : Ce message peut être partagé, je ne m'y oppose pas.



Yohan Stievenard et 188 autres personnes

43 commentaires 218 partages



J'aime



Commenter



Partager

Voir plus de commentaires



Daniel Briere

Retraité de l'Institution, votre deuil m'affecte comme beaucoup d'autres. La déroba de la hiérarchie pour les hommages, probablement en conformité avec une volonté du plus haut niveau, me révolte.



Christelle Gervaise Henry

5 septembre · 🌐



Bonjour.

Je me permets ici de commenter, pour la première fois depuis le meurtre d'Alban, un article paru dans la presse et plus précisément dans le magazine Marianne, hier.

J'ai été avertie seulement jeudi soir du placement en UMD du mis en cause (il reste cependant à l'heure actuelle placé sous le régime de la détention et cela est important).

Je suis blessée, je l'avoue, de ne pas avoir été avertie plus tôt puisque son placement semble dater de début août. Je suis partie civile mais je suis surtout l'épouse d'Alban et la mère de ses trois enfants.

Par ailleurs, il est régulièrement précisé que je refuse la médiatisation de l'affaire, cela est faux. Je demande simplement que soit protégée l'image de mon époux afin de protéger nos 3 enfants déjà fortement ébranlés par ce drame. Les faits doivent quant à eux être relatés avec honnêteté.

Il est également souvent dit, comme ici, que je suis respectueuse de la hiérarchie. Cela est vrai. Mais je reste d'une extrême vigilance, avec l'aide de mes avocats Maître Pezet et Maître Pourrière, et m'assurerai de toutes mes forces que l'enquête permette de faire apparaître toute la vérité sur cette agression mortelle : tant sur les circonstances que sur le mobile.

Je vous remercie.

Christelle GERVAISE

PS : Ce message peut être partagé, je ne m'y oppose pas.



Yohan Stievenard et 188 autres personnes

43 commentaires 218 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager

Voir plus de commentaires



Daniel Briere

Retraité de l'Institution, votre deuil m'affecte comme beaucoup d'autres. La déroba de la hiérarchie pour les hommages, probablement en conformité avec une volonté du plus haut niveau, me révolte.

C'est sur Facebook que Christelle Gervaise avait rompu le silence, dans l'indifférence générale, le 5 septembre dernier. Ce jour-là, la veuve du militaire égorgé à Marseille le clamait haut et fort : non, elle n'avait jamais refusé la médiatisation de la mort de son mari, père de ses trois enfants. C'est pourtant ce qui avait été dit et répété par la hiérarchie militaire d'Alban Gervaise. À l'époque, déjà, quiconque en parlait se retrouvait donc accusé de « récupération ». La veuve espérait ce que chaque famille doit probablement souhaiter devant pareil drame : « *Toute la vérité (...) tant sur les circonstances que sur le mobile.* »

On peut aussi se souvenir de la mère d'Arnaud Beltrame, obligée de démentir avoir refusé que des mairies RN donnent le nom de son fils à des rues, précisant qu'il appartenait à « tous les Français ». Là encore, l'accusation de « récupération » planait. On se souvient encore du père de Jérémie Cohen, qui avait réclamé la médiatisation de

l'agression de son fils au candidat Eric Zemmour. À l'époque, ce dernier était malgré tout accusé de... « récupération ». On pourrait aussi citer Patrick Jardin, le père d'une jeune fille assassinée au Bataclan et accusé par certains journalistes d'être sur le « chemin de la haine » en raison d'une colère exprimée trop bruyamment. Lui doit sans doute faire de la « récupération » de sa propre peine...

Ces accusations sont récurrentes, mais non systématiques. Certains drames font la une des journaux sans indignation. Pour différencier les réactions, il suffit d'étudier le profil de la victime, mais surtout celui de l'agresseur.

Lors de l'abominable attentat de Christchurch, aucun commentateur n'a attendu que les corps soient enterrés pour accabler la droite, l'extrême-droite, l'auteur du « grand remplacement » et tous ceux qui avaient repris à leur compte l'expression. Quand on a retrouvé le corps du petit Aylan sur une plage, personne ne s'est occupé de savoir ce que pensaient ses parents au moment de placer sa photo en Une des journaux. Quand Théo s'est retrouvé à l'hôpital, il n'a même pas fallu attendre le début de l'enquête pour que le président de la République se précipite à son chevet. Quand Georges Floyd est mort, personne n'a pensé à sa famille au moment de commenter les manifestations du comité d'Assa Traoré.

Pire encore, sans doute : personne ne brandit l'accusation de « récupération » lorsque des émeutes surviennent en banlieue après l'interpellation, parfois dramatique, d'un enfant du quartier. Ces manifestations de colère là, souvent violentes, sont excusées par l'indifférence du commentateur.

L'explication est assez simple : dénoncer un drame est permis lorsque cela permet de mettre en cause l'Occident, la

droite, la police et de défendre, d'une manière ou d'une autre, une quelconque minorité.

Si un drame génère des questions sur la politique d'immigration ou sa conséquence en termes d'islamisation du pays, le procès en récupération est immédiat. La comparaison dessine l'explication : l'indignation autour de la « récupération » a moins pour but de protéger les victimes que d'interdire tout débat politique d'initiative droitnière.

Et pourtant, la question reste entière, qui hante quiconque est percuté par une peine aussi immense : était-il possible de l'éviter ? La question peut rendre fou et semble dès lors inutile, à moins qu'elle serve à éviter d'autres drames.

Ce qui est arrivé à la petite Lola relève de l'horreur démoniaque. Comme ce qui est arrivé à tant d'autres enfants qui ont croisé le chemin de monstres aux noms trop connus. Nombre de ces tueurs d'enfants sont français sur plusieurs générations, c'est indiscutable. Les indignés ont raison de souligner que dans ces cas-là, la colère politique est moindre. Mais cela s'explique.

Tout le monde sait pertinemment que le meilleur ministre de l'Intérieur du monde ne peut empêcher le mal de défigurer la société. Qui peut prévoir la pulsion de mort d'un homme apparemment si normal ? D'une femme sans histoire ? Personne. Ce n'est pas l'acte qui est pointé, mais la situation administrative de celle qui l'a posé : que faisait cette femme en France ?

Le raisonnement est logique : quand l'agresseur est

français, personne ne peut légitimement poser cette question. Quand il est étranger, en situation irrégulière, frappé d'une obligation de quitter le territoire (OQTF), la question devient impossible à taire.

Souligner que le bourreau de Lola était une clandestine Algérienne sous OQTF ne servira ni à ressusciter Lola, ni à soulager ses parents, ni à consoler tant de Français meurtris par la nouvelle. Cela pourrait en revanche être le déclencheur d'une prise de conscience absolument nécessaire de la nécessité d'une fermeté drastique sur le simple respect de la loi française.

Ce n'est pas son "origine" qui intéresse, mais son statut : elle était non seulement étrangère, mais administrativement contrainte à ne pas être en France. Or elle y était, sur la route de Lola. C'est un fait, et non une « récupération ».

Trop de Français ont déjà été tués, violés, agressés, frappés par des étrangers sous OQTF, cela doit cesser. La colère est la même lorsque l'agresseur « aurait dû être en prison au moment des faits », même s'il est Français. Ce qui génère la colère, c'est l'impuissance de l'Etat à assurer son élémentaire mission de protection. Celle-là arrive à maturité chez bon nombre de compatriotes.

Car derrière les accusations de « récupération », se cache évidemment la criminalisation du ras-le-bol écoeuré de tant de Français...

Charlotte d'Ornellas

Journaliste à *Valeurs actuelles*